

28 fév 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28 février 2003

Exonération des subsides octroyés par la Fédération belge contre le Cancer

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) modifiant la liste des institutions agréées en vue de l'octroi de subsides exonérés d'impôts.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) modifiant la liste des institutions agréées en vue de l'octroi de subsides exonérés d'impôts.

On ajoute sur la liste la Fédération belge contre le cancer.(*) modifiant l'AR/CIR92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savant, écrivains ou artistes (art. 90, 2°, alinéa 2, du CIR 1992).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>